

## **PROCES VERBAL DU LUNDI 29 JUILLET 2013**

**Membres présents :** Christian DAVID, Maire, Emmanuel GRENARD, 1er Adjoint au Maire, Jean Yves COMBY, 2ème Adjoint au Maire, Joël VUAILLAT, Conseiller Municipal Délégué et les Conseillers Municipaux : Michelle PLOCKI (arrivée à 21 h 35), Pierre GRENARD, Christian MILLET, Cédric MERMET-BURNET (arrivé à 21 h 10), Emile MARNAT.

**Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :**

Francis MORICHEAU, conseiller municipal délégué, pouvoir à Christian DAVID, Maire.  
Anne LOZNEANU, conseillère municipale, pouvoir à Jean Yves COMBY, 2ème Adjoint au Maire. Pouvoir valable jusqu'à son arrivée à 21 H 10.

**Membre(s) absent(s) excusé(s) sans pouvoir :**

Néant.

**Membre(s) absent(s) non excusé(s) :**

Néant.

**Membres en fonction :**

	<b>11</b>
Membres présents	9
Membres absents excusés avec pouvoir	2
Membres absents excusés sans pouvoir	0
Membres absents non excusés	0

Le lundi 29 juillet 2013 à 19 h, le Conseil Municipal de La Pesse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle de Mairie, sous la Présidence de Christian DAVID, Maire.

**Secrétaire de Séance :** Jean Yves COMBY - Adopté à l'unanimité.

En introduction, le Maire demande de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- **10°)** Suite aux travaux de mise en place du nouveau transformateur, mise en place d'une barrière de sécurité vers le parking du cimetière et plantation d'arbustes pour atténuer le volume de ce transformateur.
- **11°)** Point sur la location gérance du Relais des Skieurs de l'hiver 2012/2013 et pour l'hiver 2013/2014.
- **12°)** Sollicitation de l'amicale des pompiers pour une participation de la commune au vin d'honneur qui sera servi pour le championnat du Jura de VTT organisé par le CI des Couloirs.

**1°) Approbation du P.V. du 28 juin 2013 :**

Après quelques rectifications orthographiques, le Procès verbal est adopté à l'unanimité des présents (7 voix et 2 pouvoirs).

**2°) Convention pour le damage des téléskis communaux par la Communauté de Communes :**

La convention mise en place entre la Communauté de Communes et les communes possédant des téléskis à régie communale pour l'hiver 2012/2013 est reconduite pour l'hiver 2013/2014. Le tarif de l'heure de damage est fixé à 155 € en sachant que le nombre d'heures évalué pour le damage de notre télésiège est de 50 heures. La période de damage retenue court du 16 novembre 2013 jusqu'à fin mars 2014.

Le principe d'un pass hebdomadaire (7 jours) est maintenu au tarif de 65 € pour les "enfants" et de 85 € pour les "adultes" pour l'utilisation des téléskis communaux de Lajoux, Les Moussières et La Pesse. De plus, et c'est une nouveauté pour l'hiver 2013/2014, les communes et la Communauté de Communes s'engagent à vendre ce pass hebdomadaire (7 jours) qui sera valable tant pour l'alpin que le ski nordique et la raquette. La recette sera encaissée par la collectivité qui vendra ce produit. En aucun cas ce produit "découverte" ne portera préjudice aux institutions nordiques.

Les frais d'impression de ces pass seront à la charge de la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude.

Après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents (7 voix et 2 pouvoirs), cette convention est adoptée à l'unanimité.

### **3°) Exposé sur le rapport annuel 2012 du service des eaux par le Président du Syndicat des eaux du Haut Jura Sud :**

Quelques chiffres clés importants sont donnés pour synthétiser ce rapport annuel :

- 7 réservoirs de stockage d'eau potable d'une capacité de 1 970 m<sup>3</sup>,
- 1 station de traitement d'eau potable d'une capacité de 600 m<sup>3</sup>/jour,
- 124 356 m<sup>3</sup> d'eau potable produits,
- 72 kms 510 de réseau d'eau potable,
- 511 branchements au 31 décembre 2012,
- 574 clients desservis au 31 décembre 2012,
- 67 277 m<sup>3</sup> d'eau facturés en 2012, soit + 3.70 % de volumes facturés par rapport à 2011.
- 86 purges ont été effectuées sur le réseau de distribution en une année.

Des travaux importants sont en cours sur le site de l'Embouteilleux. Ils permettront d'accentuer la bonne qualité de l'eau distribuée.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura Sud est reparti en délégation de service avec la Lyonnaise des eaux jusqu'en 2022.

### **4°) Exposé sur le rapport annuel 2012 du SYDOM du Jura par notre délégué Pierre GRENARD :**

Pour 2012, la production de déchets (gris, bleu et apports en déchetterie) par habitant a été de 461 kg pour un coût de 78 €/habitant avec une qualité de tri de 82 %. Pour rappel : la qualité de tri était de 85 % en 2011 et que les déchets produits par habitant étaient de 470 kg.

L'objectif est de diminuer ce volume de déchets de 18 kg d'ici à 2 ans.

La loi du Grenelle 1 (août 2009) donne comme perspective de réduire le volume de déchets bleu/gris de 7 % et de 15 % le volume de déchets enfouis.

Gérer sur le plan communal les déchets verts (projet en cours pour notre commune).

Mise en place d'une filière "Ameublement".

Chiffres clés des tonnages traités :

- Gris : 51 510 tonnes (lente décroissance),
- Bleu : 16 058 tonnes (stable),
- Apports en déchetterie : 45 343 tonnes (en diminution),
- Conteneur verre : 10 888 tonnes (légère baisse, encore beaucoup de verre dans le gris et le bleu).

Ce sont 340 personnes qui travaillent pour la collecte et le traitement.

Pierre GRENARD fait part du manque d'intérêt de la population pour la réunion publique d'information sur le compostage qui s'est tenue à la salle des associations le 07 juin 2013 (seulement 15 personnes).

## **5°) Exposé sur le rapport annuel 2012 du SICTOM du Haut Jura par notre délégué Pierre GRECARD :**

Quelques chiffres clés importants :

- Ordures ménagères : Gris (10 894 tonnes soit 180 kg/habitant, en légère augmentation), Bleu (2 950 tonnes soit 48 kg/habitant) soit donc 228 kg/habitant pour 225 kg/habitant en 2011.
- Verre : 2 063 tonnes soit 34 kg/habitant.
- Papier : 233 tonnes.
- Carton : 485 tonnes.

En ce qui concerne les coûts de collecte :

- 60 842 habitants avec un coût de 25,93 € par habitant,
- 14 241 tonnes collectées à 110,80 € la tonne,
- 10,22 € du kilomètre en sachant que 153 655 kms ont été parcourus en 2012 dont 52 978 uniquement pour les moloks.

Petit rappel : le coût de la redevance pour 2 personnes est de 121 €.

## **6°) Organisation de la buvette pour la fête communale :**

Le samedi matin installation du chapiteau de l'US avec les membres disponibles du conseil (Pierre, Francis, Kiki, Christian et d'autres si possible + Serge Vuillat).

Pierre sollicite le chapiteau auprès de l'US.

Anne a géré la commande des boissons ainsi que la mise à disposition de 10 tables et 20 bancs. Voir avec Manu pour le stockage de ces boissons (surtout la bière pour une mise au frais).

Le dimanche, Kiki se rendra disponible à 11 h pour la mise en place avec Anne et Francis.

Roulement entre les membres du conseil municipal et les épouses et/ou époux pour tenir la buvette à partir de 13 h.

Arrivées d'Anne LOZNEANU et de Cédric MERMET-BURNET à 21 h 10.

## **7°) Etat d'avancement du dossier "Mairie" :**

Un travail important a été fait lors des deux réunions pour tenter de trouver le meilleur compromis possible dans les surfaces disponibles sur l'ensemble du premier étage, la restructuration de l'entrée au RDC (hall, sanitaires, rangements, accès aux classes.....), la mise en place d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite et le maintien d'une salle destinée à la bibliothèque.

Les propositions du CAUE présentent en particulier l'intérêt de rendre les entrées de la mairie et de l'école parfaitement distincts et indépendantes.

Un scénario a été retenu et il est demandé à Mme CLEMENT du CAUE du Jura de l'affiner et de déterminer un coût estimatif de ces travaux en tenant compte du fait qu'il faut également envisager la reprise de la toiture, de son étanchéité et isolation, des huisseries extérieures et des volets, de la reprise des façades et de prévoir un aménagement de stockage de matériels pour l'école et d'archiver pour la commune dans les combles.

Dans un second temps, le conseil municipal délibèrera sur les orientations qu'il souhaite donner à ce projet.

## **8°) Envisager l'embauche d'un perchman pour la saison 2013/2014 :**

Le perchman de la saison 2012/2013 ne souhaitant pas renouveler son contrat, la commune se doit de rechercher un nouveau candidat pour tenir le téléski communal.

Une candidature spontanée a été enregistrée en mairie. Le Maire se charge de reprendre contact pour connaître la position du candidat. . En cas de réponse négative, un affichage sera

diffusé sur la commune et à travers le site internet de la commune pour faire un appel à candidature.

Arrivée de Michelle PLOCKI à 21 h 35.

### **9°) Finaliser la vente des feuillus :**

Joël VUAILLAT nous fait un exposé sur la situation de la vente de bois de chauffage (hêtres sur pied) à mettre en place.

Les lots sont les suivants :

- 1 lot de 15 m<sup>3</sup> sur la parcelle 17 (Chapuzieux),
- 2 lots de 10 et 13 m<sup>3</sup> sur la parcelle 19 (Croix des Couloirs)

ainsi que :

- 2 lots de houppiers sur les parcelles 9 (Chapuzieux) et 15 (Les Ecollets).

Toute personne intéressée devra faire une offre sous pli fermé en Mairie de La Pesse avant le 15 septembre 2013.

La date limite d'exploitation de ces lots est fixée à fin 2014.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour acter ces ventes de feuillus (10 voix et Un pouvoir).

### **10°) Suite aux travaux d'implantation du nouveau transformateur, mise en place d'une barrière de sécurité le long du parking du cimetière et plantation d'arbustes pour atténuer le volume de ce transformateur :**

La mise en place d'une barrière est prévue le long de ce parking pour assurer la sécurité non seulement des véhicules qui y manoeuvrent ou y stationnent mais aussi pour celle des occupants de la propriété située en contre bas. Cette barrière sera fixe et permanente et suffisamment résistante aux chocs potentiels (un véhicule a récemment franchi la murette pour tomber dans la propriété en contre bas).

En outre, un aménagement arboré dans le périmètre de ce nouveau transformateur permettra d'en atténuer le volume. Monsieur Olivier FRANCOIS, paysagiste, sera contacté pour ces travaux.

Après en avoir débattu, les membres présents délibèrent favorablement et unanimement pour ces travaux (10 voix et Un pouvoir).

### **11°) Point sur la location gérance du Relais des Skieurs pour la saison 2012/2013 et pour la prochaine saison 2013/2014 :**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été alerté le 11 juillet dernier d'une part par la secrétaire de mairie et d'autre part par la trésorerie de Saint Claude que le locataire gérant du Relais des skieurs pour cet hiver 2012/2013 avait laissé une créance importante quant aux loyers de la gérance et de l'appartement inclus dans le bail ainsi que des charges correspondantes à ces loyers (13 249.78 €).

Le 12 juillet le Maire, après contact avec notre notaire, récupérait en son étude un acte exécutoire afin de faire les démarches qui s'imposent.

Après de nombreuses tentatives téléphoniques un contact était pris avec Mr Amar HANAIZI pour lui faire part de cette situation inacceptable et lui demander de la régulariser dans les meilleurs délais.

Le 17 juillet, un dossier recommandé avec AR lui était adressé ainsi qu'à M Fabrice MICHEL. Sans réponse précise, le Maire a pris un rendez-vous avec un huissier afin d'engager les démarches nécessaires pour le recouvrement de cette créance.

Après en avoir débattu, les membres du conseil prennent acte de cette situation et autorisent unanimement (10 voix et Un pouvoir) le Maire à enclencher toutes les procédures permettant de faire acquitter cette somme.

Compte tenu de cette situation, un contact sera pris auprès du couple qui faisait partie des deux candidats retenus à l'automne passé pour savoir s'ils sont disponibles pour la location gérance du prochain hiver.

**12°) Sollicitation de l'amicale des pompiers du CI des Couloirs pour une participation financière de la commune au vin d'honneur qui sera servi dans le cadre du Championnat du Jura de VTT des sapeurs pompiers :**

L'Amicale des pompiers du CI des Couloirs organise le samedi 28 septembre 2013 le Championnat du Jura de VTT des sapeurs pompiers à la caserne du CI.

A l'occasion de cet événement, la commune de La Pesse, comme celle des Bouchoux, est sollicitée pour participer au verre de l'amitié qui sera servi après la remise des prix.

N'ayant aucune information quant à la charge de cette manifestation et encore moins de la somme sollicitée, le Maire prendra contact avec son homologue des Bouchoux pour coordonner l'aide à apporter.

Sur le principe, les membres unanimes sont favorables à apporter une aide mais attendent le conseil municipal de fin août 2013 pour en voter le montant.

**Courriers et points divers :**

- Concernant le projet d'aménagement de la zone nord du village, le Maire et Joël VUAILLAT font état de la réunion qu'ils ont eu avec le DGS de la Communauté de Communes (Mr VERROT) et le nouveau Directeur des Services Techniques de la Communauté de Communes M CHALMEAU ce vendredi 26 juillet après midi. L'objet de cette réunion était déjà de présenter le projet à M CHALMEAU (car ce projet est un dossier prioritaire à traiter dans les jours qui viennent et notamment pour le Relais Santé), de finaliser quelques points techniques et de nous faire part de l'échéancier du Relais Santé. Cet échéancier sera le suivant : toutes les parties administratives devraient être terminées à la fin de cet hiver pour un dépôt du permis de construire en mars ou avril 2014 et un début des travaux en mai ou juin 2014. Afin d'obtenir toutes les aides envisagées, toutes les factures devront avoir été faites pour fin juin 2015. Compte tenu de cet échéancier, un nouveau rendez vous sera sollicité auprès de la Société Antipode pour connaître plus précisément leurs intentions vis à vis de ce projet en sachant qu'un rendez vous avec Expansion 39 aura lieu ce mercredi 31 juillet à Lons le Saunier.
- Jean Yves COMBY fait part de son inquiétude de voir « fleurir » un peu partout sur la commune des panneaux de signalisation non conformes. Il rappelle les efforts importants consentis il y a près de 3 ans par les prestataires et la collectivité pour mettre en conformité leurs signalisations. Pour conserver une bonne cohérence et une bonne image, il est nécessaire que la signalétique nouvelle soit réalisée dans le respect des règles existantes. Dans le cadre de la commission communale « cadre de vie » les propriétaires et prestataires concernés seront contactés et informés des règles en vigueur à respecter.
- A propos des deux panneaux émaillés signalant « La borne au lion » et « le crêt chalam » situés au carrefour de l'hôtel Burdet, il est convenu de les conserver et de modifier légèrement leurs positions sur le poteau afin que les flèches indiquant la direction soient de nouveau bien visibles. Les employés communaux se chargeront de cette rectification.
- Jean Yves Comby rappelle que pour solder les travaux d'aménagement du chemin rural de Malatrait, compte tenu des participations des 5 riverains (2950€), des travaux pour un montant de 765€ HT restent à effectuer par la commune. Ces travaux

pourraient concernner des curages de fossés effectués soit par une entreprise soit par les moyens communaux avec location de pelle.

- Un contact a été pris avec l'entreprise GOYARD pour obtenir un devis sur les travaux concernant l'agrandissement du parking situé à l'arrière du Centre Commercial. Le Maire doit rappeler M GOYARD le mardi 20 août 2013 pour caler un rendez-vous.
- Michelle PLOCKI qui a pris en charge le dossier "Co-voiturage" mis en place par le PNR du Haut Jura nous informe qu'un panneau sera installé vers le bâtiment polyvalent pour indiquer que le parking "longue durée" à l'entrée sud de la commune servira d'emplacement au service "Co-voiturage". En outre, le PNR a mis un site en place qui sera conforté dans le temps.
- Michelle PLOCKI nous informe de la nécessité de mettre à jour la liste des professionnels et des activités de la commune qui figure sur le R.I.S. situé sous l'abri de l'entrée de la Poste et de la salle du Relais des skieurs. Elle s'en occupe.
- Le Maire ayant été informé que l'aide du Conseil Général du Jura (Contribution de Solidarité aux Communes Jurassiennes) ne peut être attribuée à des travaux liés aux réseaux électriques et soutenus par le SIDEC, il demande à être autorisé à solliciter cette aide pour les travaux en cours de la SJE (parkings, routes et chemins). Cette autorisation est donnée unanimement par les membres présents (10 voix et Un pouvoir).
- Dossiers ERDF :
  1. s'agissant du terrain de football et suite à notre dernier conseil municipal, le Maire a informé Monsieur Gilles MAITRE du SIDEC de notre accord pour alimenter la cabane du stade. Il a également informé par écrit le Maire et le conseil municipal de la commune des Bouchoux (le 04 juillet 2013) de notre démarche et les a sollicités pour connaître leur position quant à une participation financière. Nous sommes dans l'attente d'une réponse de leur part.
  2. Monsieur TOURNIER Cédric, chargé d'affaires, nous a informés que les travaux d'enfouissement de la ligne à Haute Tension (20 000 volts) qui a tant posé de problèmes cet hiver fera l'objet d'une étude courant 2014 et de travaux en 2015. Un courrier sera fait à France Télécom pour leur demander de profiter de cet enfouissement pour effacer leur réseau qui longe la route de la Borne et ainsi sécurisé l'alimentation en téléphone. Jean Yves Comby proposera un modèle de courrier.
- Plusieurs courriers ont été reçus en Mairie concernant le dossier du P.L.U. et le Commissaire Enquêteur et seront intégrés dans le dossier des remarques.
- Suite à la position prise au dernier Conseil Municipal quant aux propriétaires de parcelles au lotissement "Sur la Semine", Madame LAGOUY a répondu pour solliciter un délai de dépôt de permis de construire courant premier semestre 2015. Unanimement les membres présents rejettent cette proposition et souhaitent qu'une réponse soit faite pour obtenir un délai beaucoup plus court, à défaut, nous nous en tiendrons aux articles de l'acte notarié.

Monsieur Eric CHAPELU sera re-contacté en lui demandant une position par retour de courrier.
- Le Maire donne lecture du courrier adressé au Président de la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude pour lui donner son accord pour la mise à disposition de l'employé communal Patrick CLEMENT pour l'entretien du site de la Borne au Lion. Le temps est évalué à environ 40 heures et le tarif de base de calcul de remboursement est fixé à 17€52 de l'heure.
- Nous sommes informés par le Conseil Général du Jura de l'attribution d'une aide de 1 000 € pour l'équipement en défibrillateurs sur la commune et d'une dotation sur le

reliquat du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle au titre de 2012 d'un montant de 1 792 €.

La séance est levée à 0 h 15.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 26 août 2013 à 19 h.

Le Maire.

Christian DAVID.

Le Secrétaire de Séance.

Jean Yves COMBY.